

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY

AVIS PUBLIC

EST par les présentes donné, par la soussignée greffière adjointe, de la susdite municipalité, QUE :

Le conseil de la MRC de D'Autray a adopté, à sa séance ordinaire du 8 juillet 2026, le projet de règlement numéro 47-33-A intitulé : Règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de D'Autray relatif aux dispositions découlant de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Le projet de règlement fait suite aux dispositions issues de l'ancienne Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui ont été abrogées. Elles sont devenues caduques en raison de leur remplacement par le cadre réglementaire permanent en vigueur depuis le 1^{er} mars 2026. Les dispositions du schéma de la MRC à cet effet doivent donc être retirées afin d'éviter toute incohérence ou conflit avec le nouveau régime.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} septembre 2026 à 13 h 30 au centre administratif de la MRC, situé au 550, rue Montcalm à Berthierville. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les effets de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de D'Autray et au bureau de chaque municipalité, soit :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| - Visitation-de-l'Île-Dupas | - Saint-Ignace-de-Loyola |
| - Lanoraie | - Saint-Norbert |
| - Mandeville | - Sainte-Geneviève-de-Berthier |
| - Saint-Barthélemy | - Sainte-Élisabeth |
| - Saint-Cléophas-de-Brandon | - Ville de Berthierville |
| - Saint-Cuthbert | - Ville de Lavaltrie |
| - Saint-Didace | - Ville Saint-Gabriel |
| - Saint-Gabriel-de-Brandon | |

DONNÉ À BERTHIERVILLE, ce cinquième jour d'août deux-mille-vingt-six.

Marie-Claude Nolin

Marie-Claude Nolin
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-François Coderre, Directeur général et greffier-trésorier, de la
Municipalité de Sainte-Élisabeth certifie sous mon serment
d'office avoir publié le présent avis conformément aux dispositions des articles 433 et
433.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ou 345 et 345.1 de la Loi sur les
cités et villes (RLRQ, c. C-19.1) en date du 5 e jour du mois de août 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5 e jour du mois de août 2026.

Signature